

## Etat civil

Naissance : **Chloé GARREAU**

Félicitations aux parents

Il nous a quitté :

**Le 9 janvier : Jean NOLOT à l'âge de 94 ans**

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

## Agenda

Match : Olympique de Chagnay : le 25/02/2024 reçoit l'Olympique de Merceuil

Cook'Truck : le 15 et le 29/02 sur la place

## Mairie de Chagnay

1 rue du Puits Dessous

03 80 95 20 09

[mairie.chagnay@gmail.com](mailto:mairie.chagnay@gmail.com)

Site : [maire-chagnay.fr](http://maire-chagnay.fr)

## Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 14h30 à 18h

2<sup>ème</sup> Samedi du mois de

11h00 à 12h00

## Coordonnées du Maire

Gilles BIANCONE

07 81 50 26 57

## Des adjoints

Perrine Latouche

06 37 69 12 74

Marc Robert

06 44 79 24 44

Damien Begin

06 11 08 48 39



## Prochain conseil

À la salle du conseil à la mairie

**23 février 2024 à 19h00**

Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site internet de la commune. Le dernier PV de séance sera publié après approbation lors de la séance suivante.

# Vos élus vous informent



JANVIER 2024

## Future boulangerie

Le permis de construire est en instruction à la COVATI. Le dossier de demande de subventions est en cours. L'avant projet définitif sera présenté au conseil municipal du 23/02/2024.

## Rue Neuve

Le nouveau transformateur est en place. L'enfouissement aura lieu dans la foulée.

A partir du 14 février, le raccordement souterrain de la fibre sera mis en œuvre.

## CMJ

Les plantations programmées par nos jeunes sont réalisées.

Montant : 2 916 euros.

Grâce à leurs actions lors de diverses manifestations du village, ils vont participer à hauteur de 500 euros.

Une demande de financement participatif a été envoyée à Valéco.



## Ecole



4 bacs de plantations pour réaliser un potager, seront installés sur la parcelle des arbres fruitiers. Ces bacs sont à destinations de nos deux classes.  
Les bacs nous ont été offerts.

## Divers

La commune s'est portée acquéreuse de la parcelle ZR33. Elle est située dans le bosquet derrière le terrain de foot. Montant : 200 euros.

## Encombrants



La commune a signé la convention 2024 pour 1 passage de l'Association des 3 Rivières, il aura lieu le 22 mai. Montant : 474 euros.

## Bus numérique

Le 16 février, le 1<sup>er</sup> mars : de 14h00 à 16h00



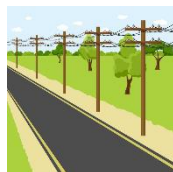
## Salle des fêtes

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a décidé de mettre la salle des fêtes à disposition des associations du village autant de fois que nécessaire pour les animations. Seules les énergies seront à rembourser.

## Route du Champ de tir

Devis de réfection partielle à demander.

Demande faite au ministère de l'Intérieur pour supprimer la ligne téléphonique sur poteaux.



## Parking rue Basse



Le nom du parking a été décidé.

« Parking du maquis SURCOUF » et ce, en hommage aux casnédois résistants de la dernière guerre.

Histoire complète sur le site « chaignay.fr » - histoire du village.

## Biodéchets – Loi AGEC

La collectivité a délégué la compétence au SMOM.

Comme vous le savez, le tri à la source des biodéchets est inscrit dans la loi AGEC et doit se déployer partout sur le territoire national en 2024.



Le SMOM d'Is-sur-Tille a fait le choix de réaliser une étude territoriale, confiée au bureau d'études Inddigo, destinée à dresser un état des lieux et à proposer différents scénarios, adaptés à chaque particularités de notre territoire, en particulier les typologies d'habitats.

Le SMOM a décidé, avec les élus du Syndicat, de proposer prochainement des formations gratuites aux habitants du territoire qui le souhaitent. Ces formations ouvriront droit à un tarif réduit supplémentaire pour les habitants qui les suivront.

Le SMOM d'Is-sur-Tille travaille également aux solutions à apporter aux gros producteurs de biodéchets, au cas par cas. Il est à leur disposition pour les rencontrer et leur proposer un accompagnement.

Le SMOM d'Is-sur-Tille ne prendra aucune sanction financière à l'égard des foyers qui ne pratiqueraient pas le tri des biodéchets. Il fait le choix d'être dans la pédagogie et l'incitation, avec pour objectif d'apporter un service qui ne conduise pas à une augmentation brutale de ses charges de fonctionnement.

SMOM : 03 80 95 21 10